

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE STORCKENSOHN

Dossier n° DP 068 328 25 00007

Date de dépôt : 25 août 2025

Demandeur : DAUVERGNE Olivier

Adresse terrain : 7 rue de Mollau

68470 STORCKENSOHN

Objet de la demande : clôture

ARRÊTÉ DE NON-OPOSITION A UNE DECLARATION PREAMABLE DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Vu la déclaration préalable présentée le 25 août 2025 par DAUVERGNE Olivier demeurant 7 rue de Mollau 68470 STORCKENSOHN ;

Vu l'objet de la demande : mise en place d'une clôture, sur un terrain situé 7 rue de Mollau 68470 STORCKENSOHN, pour une surface de plancher créée de 0 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de dépôt de la déclaration préalable, précisant les caractéristiques essentielles du projet, affiché en mairie à partir du 25 août 2025 et pendant toute la durée d'instruction ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (PLUi) approuvé le 14 mars 2019 et modifié le 30 mars 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à STORCKENSOHN, le

02 SEP. 2025

Le Maire

Jacques KARCHER

